

# Informations sociales

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **2 (1972)**

Heft 11

PDF erstellt am: **11.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

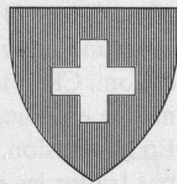
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# AVS



## Vos rentes 1973 à quelques francs près

Dans deux mois, les nouvelles rentes AVS feront leur apparition bienvenue. Encore que l'on doive s'attendre à une augmentation du coût de la vie plus ou moins générale, plus ou moins « globale », pour reprendre un terme à la mode, une augmentation que l'on entrevoit déjà par le gros bout de la lunette.

Le moment nous semble venu de renoncer à toute littérature, sauf liminaire, pour centrer cette chronique des feuilles mortes sur la table des dites nouvelles rentes, dont nos lecteurs saisiront immédiatement tout l'intérêt.

Pour les bénéficiaires dont le droit à la rente a pris naissance avant le 1<sup>er</sup> janvier 1969

Cotisation AVS annuelle moyenne	Revenu annuel revalorisé (indice 400)	Rente mensuelle simple		Rente mensuelle de couple	
		1972	1973	1972	1973
Jusqu'à Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
100.—	4.400.—	220.—	400.—	352.—	600.—
110.—	4.840.—	220.—	410.—	352.—	615.—
130.—	5.720.—	220.—	420.—	352.—	630.—
145.—	6.380.—	220.—	430.—	352.—	645.—
160.—	7.040.—	223.—	440.—	355.—	660.—
175.—	7.700.—	231.—	450.—	368.—	675.—
190.—	8.360.—	239.—	460.—	381.—	690.—
205.—	9.020.—	247.—	480.—	394.—	720.—
220.—	9.680.—	255.—	490.—	407.—	735.—
235.—	10.340.—	263.—	500.—	418.—	750.—
250.—	11.000.—	271.—	510.—	432.—	765.—
265.—	11.600.—	280.—	520.—	445.—	780.—
280.—	12.230.—	286.—	530.—	458.—	795.—
295.—	12.980.—	295.—	540.—	471.—	810.—
310.—	13.640.—	303.—	550.—	483.—	825.—
325.—	14.300.—	312.—	560.—	497.—	840.—
340.—	14.960.—	319.—	570.—	510.—	855.—
355.—	15.620.—	328.—	590.—	523.—	885.—
370.—	16.280.—	335.—	600.—	536.—	900.—
385.—	16.940.—	344.—	610.—	548.—	915.—
400.—	17.600.—	351.—	620.—	561.—	930.—
430.—	18.920.—	360.—	640.—	575.—	960.—
460.—	20.240.—	368.—	660.—	588.—	990.—
490.—	21.560.—	377.—	680.—	601.—	1.020.—
520.—	22.880.—	383.—	710.—	612.—	1.065.—
550.—	24.200.—	392.—	730.—	625.—	1.095.—
580.—	25.520.—	400.—	750.—	638.—	1.125.—
610.—	26.840.—	409.—	770.—	652.—	1.155.—
640.—	28.160.—	416.—	790.—	665.—	1.185.—
670.—	29.460.—	425.—	800.—	677.—	1.200.—
700.—	30.800.—	432.—	800.—	690.—	1.200.—
et plus					

Pour les bénéficiaires dont le droit à la rente a pris naissance après le 1<sup>er</sup> janvier 1969

Revenu annuel jusqu'à fin 1971	Revenu annuel revalorisé (indice 400)	Rente mensuelle simple		Rente mensuelle de couple	
		1972	1973	1972	1973
Jusqu'à Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
3.600.—	4.500.—	220.—	400.—	352.—	600.—
4.400.—	5.500.—	220.—	420.—	352.—	630.—
5.200.—	6.500.—	220.—	430.—	352.—	645.—
6.000.—	7.500.—	220.—	450.—	352.—	675.—
6.800.—	8.500.—	231.—	470.—	370.—	705.—
7.600.—	9.500.—	242.—	480.—	338.—	720.—
8.400.—	10.500.—	253.—	500.—	405.—	750.—
9.200.—	11.500.—	264.—	520.—	423.—	780.—
10.000.—	12.500.—	275.—	530.—	440.—	795.—
10.800.—	13.500.—	286.—	550.—	458.—	825.—
11.600.—	14.500.—	297.—	570.—	476.—	855.—
12.400.—	15.500.—	308.—	580.—	493.—	870.—
13.200.—	16.500.—	319.—	600.—	511.—	900.—
14.000.—	17.500.—	330.—	620.—	528.—	930.—
14.800.—	18.500.—	341.—	630.—	546.—	945.—
15.600.—	19.500.—	352.—	650.—	564.—	975.—
16.400.—	20.500.—	363.—	670.—	581.—	1.005.—
17.200.—	21.500.—	374.—	680.—	599.—	1.020.—
18.000.—	22.500.—	385.—	700.—	616.—	1.050.—
18.400.—	23.000.—	391.—	710.—	625.—	1.065.—
18.800.—	23.500.—	396.—	720.—	634.—	1.080.—
19.200.—	24.000.—	402.—	720.—	643.—	1.080.—
19.600.—	24.500.—	407.—	730.—	652.—	1.095.—
20.000.—	25.000.—	423.—	740.—	660.—	1.110.—
20.400.—	25.500.—	418.—	750.—	669.—	1.125.—
20.800.—	26.000.—	424.—	760.—	678.—	1.140.—
21.200.—	26.500.—	429.—	770.—	687.—	1.155.—
21.600.—	27.000.—	435.—	770.—	696.—	1.155.—
22.000.—	27.500.—	440.—	780.—	704.—	1.170.—
et plus	28.500.—	440.—	800.—	704.—	1.200.—

Mais il nous faut préciser une chose pour sa bonne compréhension : les rentiers AVS (et AI par contre-coup) sont actuellement répartis en deux catégories distinctes ; il y a en effet d'un côté ceux qui le sont depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1969 et de l'autre ceux qui bénéficient d'une rente depuis plus longtemps. Les premiers sont légèrement favorisés par rapport aux seconds, encore que la différence ne soit pas très sensible. Elle n'en existe pas moins et la 8<sup>e</sup> révision de la loi n'a pas réussi à la réduire à néant. Comme on l'espérait un peu.

Cette table des nouvelles rentes dès le 1<sup>er</sup> janvier 1973 est donc double par la force des choses. Mais sa « manipulation » est d'une simplicité telle qu'il suffira d'une seconde d'attention pour « tomber » immédiatement sur la ou les bonnes colonnes. On ne demeurera pas bien longtemps perplexe, en vérité, sur la première, qui mentionne une fois une « cotisation AVS annuelle moyenne » et une autre fois un « revenu annuel jusqu'à fin 1971 ». Cela signifie simplement que les méthodes ont quelque peu évolué en l'espace d'un instant en vertu d'une disposition nouvelle de la loi. La seconde colonne de chaque tableau est beaucoup plus significative et c'est à elle qu'il faut s'arrêter. Elle indique le « revenu annuel revalorisé », revalorisé en fonction de l'augmentation (persistante) des salaires bien entendu, et qui tient compte ainsi dans une certaine mesure des modestes revenus acquis à une époque dont on peut parfois regretter qu'elle soit révolue.

Pour les rentiers actuels, aucun problème : il n'est que de se reporter au « bon » tableau et de comparer la rente qu'ils reçoivent aujourd'hui à celle qu'ils recevront le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Pour les nouveaux, il sied de se reporter à ce « revenu annuel » de la première colonne du second tableau pour agir par approximation, chacun sachant à peu près ce qu'il a gagné au fil des ans. Puis, on saute dans la colonne du « revenu revalorisé » et l'on poursuit ses investigations vers la droite sans coup férir.

Mais on a bien parlé d'approximation : le second tableau (comme le premier, s'entend), soulignons-le, n'a trait qu'aux rentes en cours. Les nouvelles ne s'y trouvent pas. Il n'est cependant pas interdit de s'y référer en pensant à elles, en sachant simplement que la rigueur des chiffres n'est pas ici absolue.

Pour ceux qui aiment l'anticipation, ajoutons que toutes les rentes AVS et AI seront augmentées (encore...) en 1975 de 20 %, taux uniforme.

Vous voilà renseignés maintenant. Par conséquent, au travail...  
P.-A. Olivier

Assurance maladie:

## Querelles à propos du remède

Dans notre premier article (voir « Aînés » 7/8), nous avons constaté que notre système d'assurance était malade: l'essor prodigieux de la médecine coûte cher; ni les caisses, ni les assurés ne peuvent augmenter leur contribution. Au cours de notre deuxième approche (voir « Aînés » n° 9), nous avons recherché l'origine du mal et avons constaté que le système de financement et l'organisation devaient être repensés dans le sens d'une répartition plus équitable. Aujourd'hui, il s'agit d'administrer le remède...

Mais quel remède? Non seulement plusieurs sont proposés, mais ils n'ont pas le même aspect, ni le même goût. Vous savez aussi bien que nous: il y a des pilules difficiles à avaler, certaines personnes redoutent la saveur amère d'une potion, d'autres sont très allergiques à tel médicament. Il en va de même dans la situation actuelle de notre assurance maladie. Plusieurs projets ont été élaborés par les spécialistes des divers organes intéressés. Inutile de préciser que chaque partie prétend avoir découvert la solution, le remède miracle. On se doute également que chacun cherche à défendre ses propres intérêts. Mais tous souhaitent offrir un système réel de sécurité médico-sociale, une meilleure répartition des charges financières, une solidarité équitable et judicieuse. Malheureusement, la façon pour y parvenir diffère d'un projet à l'autre. Réduire à l'essentiel les propositions des spécialistes et les présenter abruptement serait une approche compliquée et fastidieuse pour le profane non initié en la matière. Contentons-nous de commenter et d'apprécier les éléments à la base des arguments avancés.

### Qui payera quoi?

Derrière les grands principes, les élans généreux et les déclarations idéalistes, nous constatons qu'il y a un problème de financement: il faut savoir qui payera quoi. Or, le système adopté jusqu'ici, soit le paiement des primes par l'assuré, avec participation modérée de subventions, n'est plus possible. Ces moyens financiers, l'Etat seul peut les procurer en les prélevant d'une manière ou d'une autre sur le pays.

De cette première constatation découle la principale controverse, celle de l'obligation.

Les anciennes tentatives de révision avaient échoué devant l'écueil de l'obligation. Mais dans son initiative de 1970, le Parti socialiste jette à nouveau le pavé dans la mare, et préconise un prélèvement des cotisations sur une base entièrement nouvelle. Se référant à l'incontestable succès de l'expérience AI-AVS, les socialistes proposent de suivre le même chemin pour l'assurance maladie: pas de prime mensuelle, mais une retenue en pour cent sur le salaire. De plus, l'employeur devrait s'acquitter de la moitié de la cotisation.

Le problème majeur n'est pas l'obligation proprement dite, mais le **bouleversement fondamental qu'elle entraîne** :

Actuellement, chacun paie des cotisations en fonction des risques qu'il veut couvrir. En revanche, une cotisation fondée sur le système AVS favorise les gens à revenus modestes, tout en offrant des prestations identiques pour tous. Cela veut dire que notre système libéral actuel devient trop coûteux pour le pauvre, car celui qui désire bien se couvrir contre tous les risques doit payer une cotisation qui dépasse souvent ses moyens. Le système préconisé, lui, prélève des cotisations sur le salaire: plus je gagne, plus je paie, par contre ma couverture ne varie pas.

### Etatisation = fonctionnarisation

Ce bouleversement, dont nous parlions plus haut, se réfère-t-il uniquement à une question de gros sous? Non! Le nouveau système de prélèvement des cotisations ferait virer notre régime libéral vers une solution étatique. En effet, l'assurance devient obligatoire, les primes en pour cent sur les salaires sont fixées par la loi, les prestations sont identiques: un pour tous, tous pour un. Vous devinez peut-être quels sont les plus mécontents de ce système: les médecins en premier lieu, mais aussi les assurances maladie. Et leurs raisons sont suffisamment importantes et pertinentes pour que l'on s'y arrête un moment. Selon le corps médical, une étatisation massive de la sécurité médico-sociale entraînerait une moins bonne qualité des soins et un recours au médecin pour un oui ou pour un non. De plus, si le médecin se fonctionnarise, sa manière d'être « homme de confiance », pourrait-elle subsister? Enfin, le système favoriserait un affaiblissement du sens de la responsabilité individuelle de l'assuré, qui se traduirait par un développement de l'absentéisme, par une consommation excessive de médicaments également gratuits, par une attitude passive et revendicatrice du bénéficiaire.

De leur côté, les assurances maladie ne veulent pas devenir des agents payeurs des subsides de l'Etat, et tomber ainsi dans une sorte d'anonymat. Ce serait la meilleure façon de freiner leur dynamisme, d'alourdir leur système et d'augmenter les frais d'administration.

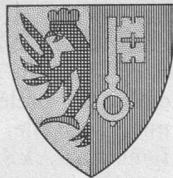
Le remède (en l'occurrence celui du Parti socialiste), semble à première vue très démagogique et plein de promesses. Pourtant, ce projet n'a pas convaincu certains spécialistes, lesquels ont manifesté leur désapprobation en évoquant les effets secondaires. Et l'on doit convenir que ceux-ci peuvent avoir des répercussions profondes qu'il serait dangereux de dédaigner. Est-ce à dire que l'idée socialiste s'évanouit comme un château de cartes face à l'argumentation des opposants? Loin de là! Elle reste séduisante et stimulera les recherches vers une solution plus nuancée, tenant mieux compte d'une certaine liberté individuelle et de la responsabilité d'autrui.

D'avance, il ne faut pas se leurrer: les charges financières énormes nous conduisent irrémédiablement vers un système plus ou moins étatique. C'est une réalité qu'il serait vain de nier, même si elle ne nous plaît pas. La question est donc de savoir jusqu'où il faut étatiser l'assurance et dans quelle mesure elle peut rester libérale.

Claude Badel

Prochain article : A la recherche d'un compromis.

## Enfin !



C'était un peu l'épine dans le pied des Services genevois d'aide aux personnes âgées que l'inexistence d'une assurance-maladie/accident à l'intention des aînés. Cette lacune est en train de se combler grâce à l'initiative bienvenue d'un tandem Pro Senectute-Assurance Grutli. Ce tandem tente l'expérience d'offrir à chaque personne âgée, quel que soit son âge, la possibilité de souscrire une assurance, cela avec très peu de réserve. Cette caisse-maladie vous ouvrira ses portes même si vous souffrez de diabète, de rhumatismes ou d'hypertension. Seules les personnes déjà placées en institution médicalisée ou qui souffrent d'atteintes psychiques ne pourront pas bénéficier de l'offre.

La cotisation s'élève à Fr. 44.— par mois. Les prestations de la caisse sont les suivantes: 90 % des frais médicaux (catégorie A), 90 % des frais pharmaceutiques et le 100 % des frais d'hospitalisation (Hôpital cantonal, salle commune).

La Fondation pour la vieillesse espère que beaucoup d'entre vous saisiront cette chance qui concerne autant les retraités de la classe moyenne que les aînés économiquement plus défavorisés. Pour ces derniers, la cotisation sera prise en charge, partiellement ou totalement, par l'Office des allocations aux personnes âgées.

Cette caisse-maladie est ouverte à tous: Genevois, Confédérés, étrangers domiciliés dans le canton de Genève.

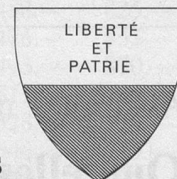
Renseignements et inscriptions: Fondation pour la vieillesse, Taconnerie 3, rez-de-chaussée (de 8 h. à 12 h.), tél. 24 92 67, internes 36 et 25.

## Subventions

Le Conseil administratif de Genève participe à sa manière à l'effort de promotion-Troisième âge actuellement en cours dans le cadre des Semaines d'information et du Festival « Belle Epoque ». Chaque club va recevoir un petit chèque de Fr. 2000.—, somme qui va servir à équiper, à moderniser les installations des clubs, cela pour le mieux-être de tous. Cette subvention s'appliquera aux clubs d'aînés situés sur le territoire de la commune de Genève. C'est avec joie que nous donnons cette nouvelle. A notre connaissance, c'est la première fois que de telles subventions sont allouées. Les autorités montrent par là leur attachement aux aînés et à leur confort moral et affectif.

## Festival Belle Epoque

Faute de place, nous renvoyons au prochain numéro notre reportage sur cette manifestation qui fut brillante.



## Précisions et recommandations

Nous avons reçu de l'Agence communale AVS de Lausanne une précision et une recommandation.

La précision: le versement de septembre est un versement complémentaire représentant une allocation unique de renchérissement pour 1972. Cette allocation unique est calculée, le cas échéant, sous déduction de la prime d'assurance en cas de maladie et d'accident. Elle correspond donc au montant net de la prestation du mois de septembre.

La recommandation: la 8<sup>e</sup> révision, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1973, va occasionner un surcroît de travail considérable. Par conséquent, l'Administration prie les bénéficiaires de faire preuve de compréhension et d'éviter le plus possible de demander des renseignements concernant l'augmentation des rentes avant d'avoir reçu leur mandat de janvier 1973.

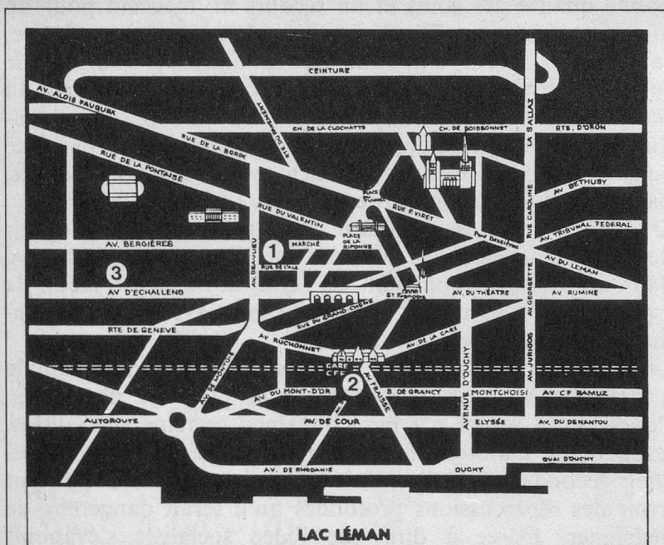
## Mouvement des Aînés

Les activités et manifestations que nous signalons ci-dessous sont mises sur pied par le Mouvement des Aînés. Ainsi, si l'une ou l'autre de ces suggestions vous intéresse, vous pouvez vous inscrire à l'adresse suivante: Mouvement des Aînés, Couchirard 8, 1004 Lausanne, tél. 25 84 71.

### Ciné-Club

Le MDA met sur pied trois ciné-clubs: un à **Lausanne**, Foyer des Unions chrétiennes Cazar, Pré-du-Marché 15 (trolley: arrêt Riponne-Saint-Laurent); à **Pully**, Cinéma City-Pully, rue de Lavaux 36 (trolley Montillier); et à **Morges**, cinéma Central, rue Centrale 27.

Lausanne	Pully	Morges
les lundis	les mardis	les mercredis
4 décembre	5 décembre	6 décembre
		« Miracle à Milan »
22 janvier	23 janvier	24 janvier
		« Tant qu'on a la Santé »
19 février	20 février	21 février
		« La Fille du Puisatier »
2 avril	3 avril	4 avril « Jeux interdits »



### Pharmacies Populaires

#### Officines:

- 1 Rue de l'Alé 30  
22 38 61
- 2 Av. Fraisse 3  
26 38 62
- 3 Av. d'Echalens 81  
24 08 54

Ristourne progressive  
de 7 ½ % à 10 % (Art. régl. exceptés)

Timbres PHAR-POP

Livraisons rapides  
à domicile

Nous sommes tous concernés par la

## votation fédérale des 2 et 3 décembre

lors de laquelle le peuple suisse devra se prononcer sur l'initiative du Parti ouvrier populaire et du Parti suisse du travail, concernant une retraite populaire, à laquelle sera opposé le contre-projet fédéral. Vous êtes invités à un grand débat public, organisé par le Mouvement des Aînés à l'intention des personnes âgées.

Date et lieu: jeudi 23 novembre 14 h. 30, Gare CFF de Lausanne, Salle des 22-Cantons.

Avec la collaboration de trois conseillers nationaux et d'un représentant du monde syndical.

Abonnement pour les quatre séances: Fr. 8.—, membres MDA Fr. 7.—.

### Ne restez pas seul à Saint-Sylvestre

Le Mouvement des Aînés organise une grande fête au Louverain (Neuchâtel) du 30 décembre au 2 janvier. Prix: voyage, pension et festivités, tout compris Fr. 120.—, membres MDA Fr. 110.—.

### Qu'il fait bon marcher...

Suite à une expérience tentée en octobre par une vingtaine de retraités, le Mouvement des Aînés lance le défi des 100 km. Il s'agit de participer à plusieurs courses pédestres (distances calculées pour personnes âgées) pour arriver à totaliser ces 100 km. Une médaille du Mouvement des Aînés sera remise à tous ceux ayant atteint le but. La première course officielle aura lieu le mercredi 8 novembre après-midi.

\*\*\*

Il reste encore des places pour la représentation théâtrale de l'œuvre de Molière: « Georges Dandin », avec la participation de Jane Savigny. Prix: Fr. 4.—, 5.— et 6.—.

Attention: le spectacle a lieu vendredi 10 novembre, et non pas le 16 novembre, comme nous l'avions annoncé.

## Les repas «Nacka» distribués à Neuchâtel et désormais à La Chaux-de-Fonds



Sans doute savez-vous ce que c'est: des repas complets, viande, légumes, potage, en sachet, sous vide, à plonger tels

qu'ils sont, dans l'eau chaude qu'on portera à ébullition durant dix minutes. Chaque plat dans un sachet séparé. On peut doser ainsi ses deux repas, de midi et du soir. En commander pour deux jours, puisque les livraisons à domicile se font le lundi, le mercredi et le vendredi.

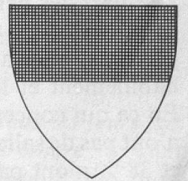
Ils ont été commandés spécialement pour les habitants de la région, Bienne, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds. Au chef-lieu, l'expérience a eu lieu dès l'an dernier, et l'on a apporté jusqu'à 500 repas par mois. D'un prix très abordable, ils offrent aux personnes âgées ayant quelque peine à se déplacer, un secours inestimable.

Dès le 23 octobre, le service sera donc étendu à La Chaux-de-Fonds. L'on prévoit évidemment, dans une étape ultérieure, de le mettre à disposition du Locle.

Téléphonez pour vos commandes soit à:

24 56 56 pour Neuchâtel,

23 20 30 pour La Chaux-de-Fonds.



## La tournée des grands ducs

Notre correspondant fribourgeois, M. Paul Morel, nous envoie un véritable menu gastronomique. Chaque « plat » est présenté, détaillé et célébré, tout comme la Confrérie du Guillon a coutume de faire lors de ses ressats.

Il s'agit, en l'occurrence, de la narration de vacances auxquelles on aimerait bien goûter.

Disons, pour camper le décor, que cela s'est passé aux Chevalleyres-sur-Blonay, dans une maison « étudiée pour »: Le Maillon. Pendant quinze jours, une trentaine de Fribourgeois AVS ont batifolé dans un très beau cadre. Ce fut le complet dépaysement dans une joie qui ne cessa de déborder: gymnastique, tricot, yass, films, loto, excursions; on vous laisse imaginer la collection de souvenirs, d'images, de contacts réussis, menant tout droit à un désir de vie prodigieusement renouvelé.

Il serait injuste de ne pas parler de la cuisine qui combla chacun et de l'apport spirituel soutenu (messe et eucharistie). Voici la conclusion de M. Morel: « Le Maillon, ce hâvre de paix et de repos dans son cadre naturel et grandiose, est d'une conception idéale pour les personnes âgées et handicapées. Ce séjour nous fut un bain de jouvence pour le corps et l'esprit. Et quelle agréable et sympathique ambiance et gentillesse de tous! Ce furent dix jours passés en paradis. »

Merci à Sœur Marie-Françoise Bise de Pro Senectute Fribourg et à Mme Viaccoz de Pro Senectute Valais... et à M. Morel.

## Tableau d'honneur

A ce jour, les entreprises, institutions et personnalités suivantes ont exprimé leur sympathie à « Aînés » en souscrivant des abonnements collectifs en faveur de leurs retraités et amis:

Verrerie S.A. Saint-Prex	39
Commune de Vuflens-la-Ville	40
Grands Magasins	
La Placette, Lausanne	13
Crédit Foncier Vaudois	13
BTR Matériaux S.A.	24
Baumgartner Papiers S.A., Renens	19
Grands magasins	
Innovation SA Lausanne	120

Coop-Lausanne	51
Crédit suisse, Lausanne	40
Fleurier Watch Co., Fleurier	28
Commune de Pully	10
Mme C. d'Hollosy, Montreux	9
Service social, Vestiaire de Morges	10
Chocolats Suchard S.A., Serrières	4
Service social Ville de Genève	6
S.A. des Plieuses Automatiques, Ecublens	58
Restaurants DSR, Morges	7
Direction des Services industriels, Lausanne	23
Secrétariat général, Direction des Ecoles, Lausanne	10

Mme Ed. Piatti Monthey	20	Pasteur Marc Peter, Préverenges	7
La Neuchâteloise		Mme Marcel Pfefferlé, Moudon	27
Assurances, Neuchâtel	28	Entraide familiale, Chexbres	43
Presses Centrales Lausanne	27	Union de Banques Suisses, Genève	35
Facomel, Renens	7	Banque de Paris et des Pays-Bas S.A., Genève	30
Fabrique « Union » S.A., L'Abbaye	7	Service social, Genève	6
Imprimeries Populaires, Lausanne	43	Ville de Genève, administration municipale	6
Hôpital psychiatrique de Cery, Prilly	5	Direction des Œuvres sociales, Lausanne	20
Thecla S.A., Saint-Ursanne	11	Anonyme, La Tour-de-Peilz	50
Gabus Frères, Usine SAFIR S.A., Le Locle	5	Municipalité de Lausanne	10
Record Watch S.A., Tramelan	24	Compagnie vaudoise d'électricité	98
Assurance Mutuelle Vaudoise contre les accidents	37	Société de Banque Suisse, Lausanne	20
KIF Parechoc S.A., Le Sentier	13		
Municipalité, Saint-Sulpice	16		

## Angleterre...

### Solitude, solitude...

Les jeunes volontaires de Wolverhampton, en Grande-Bretagne, ont questionné un certain nombre de personnes âgées (97 retraités de plus de 65 ans) afin de se faire une idée des problèmes de la vieillesse. La solitude figure au premier plan des préoccupations des aînés anglais: 13 % ne voient jamais leur famille.

Cependant, le résultat de cette enquête démontre qu'il est impossible de juger de la solitude ressentie au nombre de visites reçues. En effet, plusieurs personnes qui reçoivent des visites régulières ressentent tout de même cette solitude, résultant soit de la perte du conjoint soit d'un manque de but précis à leur existence. 17 % font des visites régulières à des connaissances, 15 % fréquentent les bibliothèques, 11 % vont dans les restaurants alors que le cinéma n'attire que 5 %.

Le quart des personnes interrogées reconnaît devoir se serrer la ceinture, et un peu d'argent supplémentaire leur serait précieux, pour améliorer l'ordinaire en nourriture, chauffage, habillement et loisirs.

En ce qui concerne le logement, 38 % de ces personnes âgées n'ont pas de salles de bain, 49 % n'ont pas de toilettes séparées, et 38 % n'ont pas d'eau chaude.

## et Allemagne

### Une femme diplômée à 78 ans

Une femme de 78 ans a reçu le doctorat d'ingénieur à l'Ecole polytechnique de Karlsruhe. Elle a ainsi terminé des études commencées en 1918, interrompues et poursuivies en 1957.

A vous tous de **60 ans** révolus et plus,

nous offrons un taux d'épargne spécial de

# 5%

Annoncez-vous à nos guichets  
ou produisez votre livret par correspondance  
avec une pièce d'identité.

## CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

gérant de la

## Caisse d'épargne cantonale

Garantie à 100 % par l'Etat de Vaud

LAUSANNE

et ses agences

## Chanson d'automne

*Tu es celle que j'aime aux brumes de l'automne,  
Le long des bois rougis et des fleuves déserts.  
Et les oiseaux ne chantent plus et le vent sonne,  
Et l'on entend déjà les pas lents de l'hiver.*

*Tu es celle que j'aime au delà des années  
Au delà des beautés, des plaisirs et des jeux,  
La fleur qui brille encor quand les fleurs sont fanées,  
Le bonheur qui demeure au soir des jours heureux.*

*Tu es la vierge sage et tu es la vestale  
Et la lampe allumée au détour du palier,  
La sainte qui rayonne au fond de l'humble stalle  
Et le feu qui flamboie au foyer familial.*

ERIC E. THILO

(Extrait de « Cadences rustiques », Presses universitaires, Fribourg)

### SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE « AINÉS »

Notre société continue d'accueillir avec joie de nouveaux membres. Nous rappelons aux personnes qui sont à même de collaborer au développement de notre journal, qu'elles peuvent manifester cette intention en :

- souscrivant une ou plusieurs parts sociales de Fr. 100.—
- souscrivant une part sociale-abonnement à vie à « Aînés » de Fr. 150.—

Il leur suffit de demander à l'Administration d'« Aînés », 10, passage Saint-François, 1003 Lausanne (tél. 021/22.34.29) l'envoi d'une formule d'inscription avec statuts de notre société.

### Bénéficiaires de rentes AVS

Vous bénéficiez d'importants rabais sur toutes nos excursions en semaine. Adressez-vous à

**Lausanne**

**EXCURSIONS**

**Autobus Lausannois**

1003 Lausanne  
Rue Centrale 1  
Tél. 20 33 41

pour une belle excursion en cars modernes très confortables.  
Demandez notre programme détaillé.